



## ■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE XML N° 18-179459

Vendredi 21 Décembre 2018

Date d'envoi au service éditeur : 21/12/2018

Avis d'attribution de concession  
Directive 2014/23/UE

Forfait(s) : F18UE-25717385 (coût : 5up)

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
> [Contact client](#)

### J25 Avis d'attribution de concession attribution Dir23

Département(s) de publication : 76  
Annonce No 18-179459

I. II. IV. V. VI.

### AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

- I.1) **NOM ET ADRESSES**  
Cté d'aggl. de la Région Dieppoise, Numéro national d'identification : 24760078600112, 4, Boulevard du Général de Gaulle, 76204, Dieppe Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 32 90 20 25, Courriel : [commande.publique@agglodieppe-maritime.com](mailto:commande.publique@agglodieppe-maritime.com), Code NUTS : FRD22  
**Adresse(s) internet :**  
Adresse principale : <http://www.agglodieppe-maritime.com>  
Adresse du profil acheteur : <https://www.mpe76.fr>
- I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Autorité régionale ou locale
- I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**  
Services généraux des administrations publiques
- I.6) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

#### SECTION II : OBJET

- II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.1.1) **Intitulé** : Exploitation de services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime  
Numéro de référence : Concession - Transports
- II.1.2) **Code CPV principal** :  
Descripteur principal : 60112000  
Descripteur supplémentaire :
- II.1.3) **Type de marché**  
**Services**
- II.1.4) **Description succincte** : Le présent avis concerne l'attribution d'une concession de service public passée en application de l'ordonnance du 29.01.2016, du décret du 1.02.2016 et des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime. L'activité confiée au concessionnaire comprend des services de transport urbains et non urbains, des services de transport scolaire et des services de transport à la demande. Lieu principal d'exécution : ressort territorial de la Communauté d'Agglomération. Le concessionnaire aura pour mission d'exploiter le réseau de transport de Dieppe Maritime à compter du 1.01.2019 pour 7 ans. Il aura pour principales responsabilités les éléments mentionnés ci-après. Des options pourront être levées au cours de la concession (bornes d'information voyageurs, navette, Tad)
- II.1.5) **Valeur totale estimée** :  
Valeur hors TVA : euros  
Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :
- II.1.6) **Information sur les lots** :  
Ce marché est divisé en lots : non
- II.1.7) **Valeur totale du marché** :  
Valeur hors TVA  
ou  
Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)  
Mots descripteurs : Transport
- II.2) **DESCRIPTION**
- II.2.1) **Intitulé** :  
Lot n° :
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**  
Code CPV principal : 60112000  
Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) **Lieu d'exécution**  
Code NUTS : FRD22  
Lieu principal d'exécution :
- II.2.4) **Description des prestations** : Le présent avis concerne l'attribution d'une concession de service public passée en application de l'ordonnance du 29.01.2016, du décret du 1.02.2016 et des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime. L'activité confiée au concessionnaire comprend des services de transport urbains et non urbains, des services de transport scolaire et des services de transport à la demande. Lieu principal d'exécution : ressort territorial de la Communauté d'Agglomération. Le concessionnaire aura pour mission d'exploiter le réseau de transport de Dieppe Maritime à compter du 1.01.2019 pour 7 ans. Il aura pour principales responsabilités les éléments mentionnés ci-après. Des options pourront être levées au cours de la concession (bornes d'information voyageurs, navette, Tad)
- II.2.5) **Critères d'attribution** :  
La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :  
Critères :  
1. Critère 1 : Qualité du service rendu aux usagers  
2. Critère 2 : Qualité et montants des engagements financiers du candidat  
3. Critère 3 : Qualité de l'approche environnementale et sociale

